



Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 13 janvier 2022  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0009(COD)**

---

---

**5304/22  
ADD 3**

**CORDROGUE 2  
SAN 24**

#### **NOTE DE TRANSMISSION**

---

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	12 janvier 2022
Destinataire:	Monsieur Jeppe TRANHOLM-MIKKELSEN, secrétaire général du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	SWD(2022) 9 final
Objet:	DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT accompagnant le document: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les questions liées aux drogues

---

Les délégations trouveront ci-joint le document SWD(2022) 9 final.

p.j.: SWD(2022) 9 final



Bruxelles, le 12.1.2022  
SWD(2022) 9 final

**DOCUMENT DE TRAVAIL DES SERVICES DE LA COMMISSION**  
**RÉSUMÉ DU RAPPORT D'ANALYSE D'IMPACT**

*accompagnant le document:*

**Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil**  
**relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les questions liées aux drogues**

{COM(2022) 18 final} - {SEC(2022) 45 final} - {SWD(2022) 8 final}

## Résumé de l'analyse d'impact

Analyse d'impact concernant une proposition de règlement relatif à l'Agence de l'Union européenne pour les questions liées aux drogues [révision du mandat de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, c'est-à-dire du règlement (CE) n° 1920/2006]

### A. Nécessité de l'action

#### Pourquoi? Quel est le problème à résoudre?

L'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (l'«Agence») avait été fondé en 1993. Son règlement fondateur a été refondu en 2006 [règlement (CE) n° 1920/2006]. La Commission a procédé à la dernière évaluation en 2018-2019 [COM(2020) 228]. La définition du problème repose sur les résultats de l'évaluation et remédie aux lacunes signalées par les principaux acteurs de l'Agence. Alors que, il y a 25 ans, il fallait collecter et analyser des données pour décrire la situation des drogues en Europe et ses conséquences, de nos jours, les parties prenantes ont besoin d'une analyse en temps réel des problèmes émergents ainsi que de conseils sur les meilleures façons de faire face à l'évolution rapide des menaces, telles que les nouvelles substances psychoactives apparaissant dans l'UE, qui sont plus dangereuses pour la santé (publique) et suscitent aussi de nouvelles préoccupations en matière de sécurité. Les décideurs politiques ont besoin de davantage d'assistance et d'informations pour faire des choix judicieux et apporter des réponses adéquates. L'Agence ne peut apporter une assistance suffisante aux États membres et le potentiel de son réseau de points focaux nationaux (Reitox) n'est pas pleinement exploité. Enfin, la dimension internationale de la mission de l'Agence n'est pas suffisamment bien définie. Or les informations fournies par l'Agence sont essentielles pour appliquer la nouvelle stratégie de l'UE en matière de drogue (2021-2025) qui, pour les politiques dans ce domaine, adopte une approche fondée sur des données factuelles.

#### Quels sont les objectifs de cette initiative?

L'objectif général de l'initiative est que l'Agence soit adaptée à sa finalité et dispose de tous les moyens nécessaires pour s'attaquer aux problèmes que pose la drogue dans l'UE, ce qui permettra à cette dernière et aux États membres d'agir et d'apporter leur soutien de manière appropriée. La révision du mandat proposée serait ciblée. elle devrait clarifier le mandat de l'Agence en ce qui concerne son champ d'action (en particulier les substances qui relèvent de sa mission); accroître sa capacité à réagir de manière plus rapide et plus ciblée aux problèmes et aux menaces émergentes; approfondir la surveillance et l'analyse du phénomène de la drogue; apporter un soutien aux États membres; et clarifier la dimension internationale de la mission de l'Agence.

#### Quelle est la valeur ajoutée d'une action à l'échelle de l'Union?

Le phénomène de la drogue touche tous les Européens et présente un caractère à la fois transfrontalier et mondial. Il pose de nombreux problèmes communs, observés dans tous les États membres, tant du côté de l'offre que de la demande de drogue. Il n'est pas possible de s'attaquer au phénomène uniquement au niveau national, car une telle approche conduirait à une fragmentation, alors que les États membres apprennent les uns des autres lorsqu'ils partagent leurs expériences et leurs bonnes pratiques. Une action au niveau de l'Union constitue une manière efficace et efficiente de traiter ce type de problème.

### B. Les solutions

#### Quelles sont les options législatives et non législatives envisagées? Y a-t-il une option privilégiée? Pourquoi?

L'option non législative (poursuite de la coopération) et le démantèlement ou la fusion de l'Agence n'ont pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie, car ils ne permettraient pas de résoudre les problèmes constatés.

L'option privilégiée est une révision ciblée du mandat. Pour répondre à la demande de certaines parties prenantes d'élargir le champ d'action de l'Agence à d'autres formes de dépendance, la question a été examinée dans le cadre d'une analyse d'impact, qui a toutefois conclu que la mission de l'Agence devrait demeurer axée sur les drogues illicites. La question de la polyconsommation devrait cependant être mieux traitée. L'offre de drogue et les marchés de la drogue devraient eux aussi relever du champ d'action thématique de l'Agence. En vue de produire des analyses plus souples et plus prospectives, il convient de développer davantage les capacités de l'Agence en matière de surveillance des drogues et d'évaluation des menaces. Afin d'informer rapidement le public et d'alerter sur les menaces présentes dans plusieurs États membres, l'Agence devrait aider à organiser des campagnes d'information et des alertes au niveau de l'UE, ou les organiser elle-même. Pour élargir la base d'information de l'Agence, il y a lieu de mettre en place un réseau spécialisé de laboratoires. Le mandat des points focaux nationaux devrait être renforcé, afin de mieux utiliser leur capacité d'appui de l'Agence et de répercuter les modifications apportées au mandat de cette dernière. Enfin, la dimension internationale de la mission de l'Agence devrait être clarifiée.

#### **Qui soutient quelle option?**

Les principales parties prenantes, à savoir les décideurs nationaux et européens qui définissent les politiques en matière de drogue soutiennent, et demandent même, un renforcement du mandat de l'Agence. La nouvelle stratégie de l'UE en matière de drogue, adoptée par le Conseil en décembre 2020, invite explicitement la Commission à présenter une proposition de révision du mandat dès que possible. Certains États membres appliquant des stratégies qui englobent d'autres formes de dépendance souhaiteraient un élargissement du mandat de l'Agence. D'autres États membres ont adopté un cadre limité à la drogue et se satisferaient du mandat actuel, accompagné d'une clarification concernant la polyconsommation. La fixation de critères minimaux pour les points focaux nationaux pourrait en outre susciter l'opposition de certains États membres, qui pourraient considérer qu'elle interfère avec leurs prérogatives. Or ces critères seraient nécessaires pour assurer des conditions égales dans toute l'Union et garantir la fourniture de données à l'Agence.

### **C. Incidences de l'option privilégiée**

#### **Quels sont les avantages des options privilégiées (ou, à défaut, des options principales)?**

L'option privilégiée permettrait d'élaborer des politiques et des actions en meilleure connaissance de cause, ce qui augmenterait l'efficacité des mesures européennes (et nationales) de lutte contre le phénomène de la drogue dans l'UE. Une telle option contribuerait grandement à l'adoption de mesures de lutte efficaces et fondées sur des données probantes, tant du point de vue de la santé que du point de vue de la sécurité. Le mandat de l'Agence resterait principalement axé sur la surveillance du phénomène de la drogue, en soutien à l'UE et ses États membres, conformément au principe de subsidiarité. Une révision ainsi ciblée du mandat de l'Agence permettrait une meilleure préparation, aux niveaux européen et national, pour faire face aux nouvelles menaces en plein essor dans le domaine de la drogue.

#### **Quels sont les coûts des options privilégiées (ou, à défaut, sinon des options principales)?**

L'option privilégiée nécessiterait une augmentation des ressources financières et humaines par rapport à celles allouées dans le cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Selon les estimations, un budget additionnel de 51 à 63 millions d'EUR et environ 40 postes supplémentaires au tableau des effectifs seraient nécessaires pour la nouvelle période du CFP.

#### **Quelle sera l'incidence sur les entreprises, les PME et les microentreprises?**

Il n'y aura aucune incidence directe sur les entreprises, les PME et les microentreprises. La révision pourrait avoir des effets indirects positifs en limitant, dans l'économie, la perte de main-d'œuvre due au fait que les toxicomanes ne sont pas en mesure de travailler ou de fournir du travail à leur pleine capacité, et en perturbant les sources de revenus des groupes criminels organisés.

#### **Y aura-t-il une incidence notable sur les budgets nationaux et les administrations nationales?**

Bien que l'option privilégiée conduise à une augmentation des tâches et des responsabilités de

l'Agence, dans l'ensemble, l'initiative contribuerait à réduire la charge administrative et à simplifier les procédures administratives, en particulier dans les États membres. Le principal facteur qui y contribuerait consiste en la rationalisation et la centralisation proposées pour les obligations d'établir des rapports. En raison du manque de données sur les fonds disponibles pour la politique en matière de drogue, il n'est pas possible de quantifier les effets de la simplification et de la réduction de la charge.

**Y aura-t-il d'autres incidences notables?**

Non.

#### **D. Suivi**

**Quand la législation sera-t-elle réexaminée?**

Conformément à l'approche commune, le règlement instituant l'Agence prévoira une évaluation externe de cette dernière tous les cinq ans.